

**APPEL A PROJETS MALINF
POUR DES PROJETS COLLABORATIFS
ANNEE 2012**

Dispositif phare de la politique régionale de recherche renouvelé en 2010 par la Région Île-de-France, les Domaines d'Intérêt Majeur (DIM) visent à fédérer des réseaux de laboratoires situés en Ile-de-France, agissant sur des domaines labellisés ciblés.

En novembre 2011, 16 nouveaux DIM ont été labellisés :

- Agrosociétés, écologie des territoires, alimentation
- Analytics : Les défis analytiques, du concept au système
- Astrophysique et conditions d'apparition de la vie
- Biothérapies : Médecine régénérative, cellules souches et transplantation
- Cancérologie
- Cardiovasculaire, obésité, rein, diabète
- Cerveau et pensée (neurosciences, neurologie, psychiatrie, cognition)
- Des atomes froids aux nanosciences
- Genre, inégalités, discriminations
- Groupe d'études sur le travail et la souffrance au travail
- Innovation, sciences, techniques, société
- Les pathologies infectieuses humaines : mécanismes, risques et impact sociétal
- Oxydes multifonctionnels
- Problématiques transversales aux systèmes complexes
- Réseau de recherche doctorale de mathématiques de l'Ile-de-France
- Réseau francilien de recherche sur le développement soutenable

Vous trouverez de plus amples informations sur les nouveaux DIM sur le site internet de la Région Île-de-France : www.iledefrance.fr/recherche-innovation

Les appels à projets émis par les DIM sont publiés conjointement le 9 janvier 2012. Cette coordination a pour objectif de permettre aux porteurs de projets d'identifier le DIM le plus à même de supporter leur projet. En contre partie, **un même projet ne peut être déposé qu'à un seul DIM**. Nous vous invitons à prendre connaissance des axes thématiques des différents DIM afin d'identifier celui qui est le plus en adéquation avec votre projet. **Après dépôt à un DIM, le dossier ne pourra pas être transmis à un autre DIM.**

Le réseau Malinf coordonne la sélection de projets scientifiques du DIM « Pathologies infectieuses humaines : mécanismes, risques et impact sociétal » qui seront proposés au financement de la Région Île-de-France.

Le DIM Malinf est un réseau ouvert à toute entité de recherche francilienne que sa structure de tutelle soit ou non partenaire du DIM. Le seul pré-requis est l'éligibilité de la demande au regard de l'appel à projets en cours.

Son but est de promouvoir une recherche transversale, innovante et de haut niveau concernant les maladies infectieuses et leurs physiopathologies, tout en favorisant le développement de réseaux composés d'équipes de recherche franciliennes maîtrisant des approches complémentaires.

Le DIM Malinf a pour objectif de fédérer l'activité de chercheurs et d'enseignants-chercheurs de la Région Île-de-France impliqués dans la surveillance, l'épidémiologie, le diagnostic, la prévention et le traitement des maladies infectieuses, ainsi que l'étude des microorganismes (bactéries, champignons, parasites, virus et prions) qui les provoquent.

Il publie un appel à projets pour soutenir le développement d'une recherche thématique impliquant 2 ou 3 équipes franciliennes possédant des complémentarités conceptuelles et/ou méthodologiques. Ces équipes devront être localisées sur des sites différents et être rattachées à des unités distinctes.

Cet appel à projets permettra de financer pour chaque projet collaboratif retenu :

- au maximum une allocation doctorale (36 mois) et/ou une allocation post-doctorale (18 mois maximum) dont les critères d'éligibilité sont décrits ci-après ;
- **et** une subvention d'investissement pour l'achat d'équipement(s) nécessaire à la bonne conduite du projet dont le coût total est de 15 à 100 K€ HT. Ils seront financés par la Région Île-de-France avec un taux d'intervention maximum de 66% des dépenses HT. Un co-financement de 34% devra donc être justifié dans la demande.

Les allocations de recherche financées par la Région dans le cadre du programme DIM correspondent à une rémunération d'un montant brut chargé (cotisations sociales et indemnité de perte d'emploi éventuelle) à hauteur de :

- 2.700€ par mois par allocation doctorale sur une durée maximale de 36 mois, auxquels s'ajoute une enveloppe plafonnée à 5.000€ sur la durée de la thèse pour les coûts environnés, soit un montant total maximum par allocataire de 102.200€.
- 4.150€ par mois par allocation post-doctorale sur une durée maximale de 18 mois, auxquels s'ajoute une enveloppe plafonnée à 125€ mensuel sur la durée du post-doctorat pour les coûts environnés, soit un montant total maximum par allocataire de 76.950€.

Les allocations sont financées à 100% par la Région et ne sont pas cumulables avec un autre mode de financement (autre allocation de recherche, bourse CIFRE...).

L'organisme employeur devra utiliser au mieux la subvention régionale attribuée aux allocations de recherche, afin de garantir un salaire net minimum de 1.450€ par mois aux doctorants et de 2.100€ par mois aux post-doctorants.

Les coûts environnés éligibles correspondent à des dépenses pour des actions destinées à améliorer les conditions de réalisation du travail de recherche : frais de formation, participation à des colloques, frais de déplacements, traductions et publications... L'achat d'ordinateur n'est pas éligible au titre du financement de ces actions. Les frais de gestion ne sont pas non plus éligibles au titre des coûts environnés.

Les thèmes de recherche prioritaires traités par cet appel à projets concernent la bactériologie, la mycologie, la parasitologie, la virologie, ainsi que les agents transmissibles non conventionnels (prions). Ils sont regroupés en 4 thématiques décrites ci-dessous. Les projets concernant les virus des hépatites B et C et le virus du SIDA (VIH) ne sont pas inclus dans le présent appel à projets.

Quatre thématiques ont été identifiées et seront traitées par paires tous les deux ans:

Appel à projet 2012 et 2014 :

Thème 1 : Infections digestives, hépatiques et urogénitales

- infections digestives
- infections hépatiques
- infections urogénitales
- étiologie infectieuse des cancers du tube digestif et uro-génitaux

Thème 2 : Infections pulmonaires et oro-pharyngées

- infections des voies respiratoires hautes
- infections des voies respiratoires basses
- étiologie infectieuse des cancers oropharyngés

Appel à projet 2013 et 2015 :

Thème 3 : Infections systémiques, ostéo-myo-articulaires et cutanées

- sepsis
- lymphomes d'origine infectieuse
- endocardites
- infections cutanées superficielles et profondes
- myosites infectieuses
- infections osseuses et articulaires primitives ou sur prothèse
- étiologies infectieuses des cancers cutanés

Thème 4 : Infections du système nerveux central

- méningites, encéphalites et méningoencéphalites
- maladies neurodégénératives infectieuses

Chaque projet soumis au DIM Malinf devra être associé à l'un des axes scientifiques suivant :

AXE 1 : Infection et son contexte

- épidémiologie
- impacts sociétaux et composante environnementale (intégrant la problématique nosocomiale)
- les voies de transmission incluant la composante zoonotique

AXE 2 : Identification et caractérisation de l'agent infectieux

- nouvelles méthodes pour la détection, l'identification et la caractérisation des agents infectieux connus
- nouveaux outils de diagnostic rapide pour la prise en charge des malades
- recherche active de nouveaux agents à l'origine de pathologies humaines

AXE 3 : Analyse du processus physiopathologique

- facteurs de virulence
- réponse et susceptibilité de l'hôte
- développement de modèles animaux précliniques transposables à l'homme

AXE 4 : Approches thérapeutiques et prophylactiques

- preuve du concept
- validation préclinique et développement clinique
- étude des mécanismes d'échappement

La sélection sera faite sur la qualité scientifique des projets associés à la demande, la plus value scientifique de l'investissement proposé, sa cohérence avec les axes du DIM et son caractère structurant pour la communauté scientifique.

Modalités de l'appel à projets du DIM Malinf :

- aucune présélection ne sera demandée à l'organisme de rattachement ;
- l'appel à projets doctorant sera effectué en étroite interaction avec les écoles doctorales franciliennes qui devront préalablement valider les projets soumis et in fine le candidat proposé ;
- les équipes ayant participé à un projet collaboratif subventionné par le DIM Malinf ne seront pas prioritaires pour les appels à projets suivants ;
- tous les projets éligibles seront évalués par des experts situés hors Île-de-France ;
- ces projets seront examinés par le Comité Scientifique Elargi (CSE) et le classement sera soumis au vote du Conseil d'Administration (CA) du DIM ; les demandes de financement pour les projets sélectionnés par le DIM seront soumises au vote des élus de la Région.

Les porteurs de projets pourront être invités à présenter leur projet devant le Comité Scientifique Elargi qui se réunira en avril.

Critères d'éligibilité :

Projet impliquant 2 ou 3 équipes franciliennes présentant de fortes complémentarités conceptuelles et/ou méthodologiques (**les plates-formes technologiques ne constituent pas un partenaire éligible dans cet appel à projets**). Ces équipes devront être localisées sur des sites différents et être rattachées à des unités distinctes.

Pour le doctorant

L'embauche des candidats doit intervenir avant le 31 décembre 2012. Le remplacement du candidat par un autre doctorant est réalisable si le désistement intervient dans les 6 premiers mois du contrat.

Critères d'éligibilité du projet :

- Le laboratoire d'accueil et l'école doctorale doivent être localisés en Ile-de-France.
- Le projet proposé doit avoir été agréé par une école doctorale francilienne.
- Le directeur de thèse (HDR) porteur du projet doit encadrer au maximum 2 doctorants à la rentrée universitaire 2012-2013, incluant le candidat qui serait soutenu par le présent appel à projets.
- Le projet proposé ne doit pas avoir été financé par la Région dans le cadre du soutien aux projets collaboratifs d'un pôle de compétitivité.

Critères d'éligibilité du candidat qui sera proposé à l'embauche :

- Le candidat doit être titulaire d'un master 2, d'un DESS, d'un DEA ou équivalent et devra s'inscrire en 1^{ère} année de doctorat à la rentrée universitaire 2012-2013 dans l'école doctorale francilienne ayant agréé le projet.
- La candidature du doctorant sera validée par le directeur de l'école doctorale.
- Le candidat ne doit pas être titulaire d'une thèse d'université, d'un PhD ou équivalent ou avoir été inscrit en doctorat dans une autre Ecole Doctorale.
- Le Conseil Régional ne retient aucun critère de nationalité ou d'âge des candidats. Néanmoins si le candidat a plus de 30 ans, un parcours professionnel atypique devra être explicité.

Pour le post-doctorant

Le candidat doit être identifié au plus tard le 1^{er} mars 2013 (avec envoi de son CV au DIM Malinf avant cette date) et son embauche doit intervenir avant le 1^{er} juin 2013. Le remplacement du candidat est réalisable à tout moment sous réserve qu'il reste au moins 6 mois de contrat et que le nouveau post-doctorant, dont la candidature aura été validée par le DIM, poursuive le projet initialement sélectionné.

Critères d'éligibilité du projet :

- Le laboratoire d'accueil doit être localisé en Ile-de-France.
- Le projet proposé ne doit pas avoir été financé par la Région dans le cadre du soutien aux projets collaboratifs d'un pôle de compétitivité, ou via un autre DIM.

Critères d'éligibilité du candidat, qui sera proposé à l'embauche :

- Le laboratoire d'accueil doit être différent de celui où le candidat a réalisé son doctorat sauf si le candidat s'inscrit dans une démarche de retour en France après avoir effectué un post-doctorat à l'étranger.
- Ne sont éligibles aux allocations post-doctorales que les candidats à **un premier**

contrat de recherche post-doctoral en France, l'objectif étant de favoriser l'insertion professionnelle.

- Le Conseil Régional ne retient aucun critère de nationalité ou d'âge. Néanmoins si le candidat est âgé de plus de 35 ans, un parcours atypique (expérience professionnelle hors post-doc) devra être justifié.

Pour l'investissement :

- Le budget total d'un projet éligible est de 15 K€ à 100 K€ HT. Le financement alloué par la Région Ile-de-France sera au maximum égal à 66% du budget total HT et permettra l'achat d'équipements d'un **montant unitaire supérieur à 5.000€ HT**. Les consommables ne sont pas éligibles.
- Les projets d'investissement ayant été déposés dans le cadre du Contrat Plan Etat-Région (CPER) ne sont pas éligibles à cet appel à projets.
- Les projets ayant fait l'objet d'une demande / d'un financement dans le cadre de SESAME, d'un programme Génopole d'Evry, d'un pôle de compétitivité, ou d'un autre DIM ne sont pas éligibles à cet appel à projets.
- Les projets doivent être portés par des équipes ou des institutions de recherche relevant du secteur public et parapublic, ou privé à but non lucratif.
- Les dépenses concernant les équipements subventionnés devront être engagées avant le 31 décembre 2013.

Engagements pris par tous les partenaires du projet
Si un financement est alloué :

- Envoyer un rapport annuel d'activité et un rapport final au terme du projet.
- Faire clairement apparaître la contribution régionale pour toutes les actions de communication, les produits et affichages liées au financement (mention "action financée par la Région Ile-de-France" et apposition obligatoire du logotype de la Région).
- Participer à tous les événements auxquels la Région et/ou le DIM Malinf les invitent.
- Participer en tant que conférencier à une conférence scientifique ET éventuellement à une conférence grand public organisées par le DIM Malinf.
- Accueillir un élève francilien (collégien ou lycéen) dans le cadre d'un stage court.
- Pour les allocations post-doctorales, une évaluation de l'insertion professionnelle des allocataires devra être transmise au DIM.
- L'observation de ces obligations sera prise en considération tout au long du projet, et dans l'éligibilité des dossiers à l'occasion d'une prochaine demande.

Le dossier de candidature devra être rempli en ligne et soumis électroniquement avant la date limite annoncée : <http://dim.fontismedia.com/dim/>

Date limite de dépôt des dossiers : vendredi 24 février 2012 à 12h

Classement des dossiers par Malinf fin avril 2012.

Réponse définitive après le vote du programme par le Conseil Régional (prévu en juillet 2012).